

REGLEMENT DES ETUDES PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Textes de référence :

- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

A - ORGANISATION GENERALE DU PASS

Article 1 : Objectif

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) correspond à une première année de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Cette année permet aux étudiants d'accéder :

- Soit aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique,
- Soit à la formation de kinésithérapie,
- Soit à la formation en sciences infirmières,
- Soit à des formations conduisant à un diplôme national de licence proposé par l'Université de Limoges.

Les modalités d'accès aux études de santé sont spécifiées dans un document afférent.

Article 2 : Calendrier général

Le PASS est organisé en deux semestres. Des épreuves sont organisées à l'issue de chaque semestre. La délibération a lieu à l'issue des deux semestres.

Les épreuves de première session et de seconde session sont organisées selon le calendrier général affiché en début d'année universitaire.

Article 3 : Inscription

Nul ne peut être autorisé à prendre plus d'une inscription annuelle au PASS, sauf dérogation accordée pour cas de force majeure par le Président de l'Université de Limoges sur proposition des Doyens des facultés de médecine et de pharmacie.

Toute demande d'annulation d'inscription dans le PASS doit être formulée par écrit et parvenir au service scolarité des facultés de médecine et de pharmacie au plus tard le 15 octobre de l'année universitaire, le cachet de la poste faisant foi. Tout étudiant désinscrit n'est plus autorisé à assister aux cours. Il ne pourra être procédé à aucun remboursement au-delà d'un mois après la date effective d'inscription (date fixée au 30 septembre pour les inscriptions réalisées en juillet).

Tout étudiant qui n'a pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves.

B - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Le PASS comporte :

- 2 UE communes de santé,
- 1 UE de sciences fondamentales
- 1 UE pour chaque filière de santé ; les enseignements sont organisés de manière à permettre à chaque étudiant de suivre les 6 UE filière de santé,
- 1 UE disciplinaire au choix parmi 11
- 1 enseignement d'Anglais

Article 4 : Enseignements et MCC des UE communes de santé 1 & 2

- Semestre 1

La composition des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances sont détaillées dans le tableau 1 à la fin du document.

- Semestre 2

La composition des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances sont détaillées dans le tableau 2 à la fin du document.

Article 5 : Enseignements et MCC des UE de filière santé

Le PASS propose 6 filières santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Sciences Infirmières (MMOP - KI). Les étudiants peuvent suivre les enseignements de toutes les filières mais ils doivent choisir au minimum une UE de filière santé parmi les 6 filières et au maximum 2 UE parmi MMOP, plus éventuellement l'UE Kinésithérapie ou l'UE Sciences Infirmières. Lors d'un choix de plusieurs UE de filière santé, la note la plus élevée parmi ces UE sera prise en compte pour la validation du PASS.

La composition des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances de l'UE filière santé sont détaillées dans le tableau 3 à la fin du document.

Article 6 : Enseignements des UE disciplinaires

Chaque étudiant doit suivre une UE parmi les 11 proposées. Les enseignements sont effectués en distanciel ou en présentiel sous la responsabilité et en fonction de la composante (faculté) de l'Université de Limoges responsable de l'UE.

Les enseignements seront répartis sur les deux semestres. Le volume horaire est différent selon les disciplines et peut varier de 50 heures à 100 heures.

La composition des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances des UE disciplinaires sont détaillées dans le tableau 4 à la fin du document.

Article 7 : Enseignement d'anglais

Les enseignements sont dématérialisés, un suivi est effectué par les enseignants.
Le module est composé de 20 heures de cours réparties sur l'année.

Article 8 : Module de découverte des métiers de santé

Un module de découverte des métiers de santé est proposé et ne donne pas lieu à l'attribution de crédit.

Article 9 : Assiduité

Il est rappelé aux étudiants boursiers que la présence aux colles (entraînement aux examens) et aux examens est obligatoire.

Article 10 : Respect de la propriété intellectuelle

En respect du code de la propriété intellectuelle, la reproduction et la diffusion des supports des enseignants sont strictement interdites, sauf autorisation écrite de l'enseignant.

C – ORGANISATION DES EPREUVES

Article 11 : Calendrier des épreuves

Une session **par semestre** est organisée :

- pour les enseignements du 1^{er} semestre, en DÉCEMBRE et/ou JANVIER,
- pour les enseignements du 2^{ème} semestre en AVRIL et/ou MAI.

Les épreuves de deuxième session sont organisées en JUIN.

Le calendrier des épreuves est communiqué par voie d'affichage et sur la boîte électronique des étudiants ; aucune convocation individuelle ne sera envoyée.

Article 12 : Appel

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Article 13 : Retard à une épreuve

Les étudiants doivent être ponctuels et respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'examen d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve. Cette tolérance n'entraînera en aucun cas un temps de composition supplémentaire pour l'étudiant retardataire.

Article 14 : Conditions d'accès aux salles d'examen

Les téléphones portables, les ordinateurs, comme tout dispositif connecté, doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant. Les oreilles doivent être dégagées pendant l'épreuve.

Article 15 : Usage des calculatrices

Une liste des seules calculatrices autorisées en salle d'examen, pour les épreuves permettant leur usage, sera fournie ; toute autre calculatrice sera interdite en salle d'examen.

Article 16 : Règles relatives aux QCM (Questions à Choix Multiples) et aux QCU (Questions à Choix Unique)

Les épreuves sous la forme de QCM ou QCU sont anonymes et notées sur 20.

Pour les épreuves de QCM et de QCU, seuls sont admis les stylos à bille noir **non effaçable**.

- Pour un QCM à 5 items, noté sur 1 point, les règles de notation sont les suivantes :
 - + 0,2 point par réponse exacte
 - - 0,2 point par réponse inexacte
 - 0 point pour une absence de choix

A la fin du QCM, en cas de note inférieure à 0, la note du QCM est ramenée à 0.

- Pour un QCU à 5 items, noté sur 1 point, les règles de notation sont les suivantes :
 - + 1 point pour la réponse exacte
 - 0 point en cas de réponse inexacte
 - 0 point pour une absence de choix

Article 17 : Tentative de fraude

Le non-respect des dispositions des articles 12, 13, 14 et 15 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

Article 18 : Communication des résultats

Les notes définitives sont affichées et communiquées après la délibération du jury à l'issue des épreuves du semestre 2. Cependant un relevé de notes **à titre informatif** est communiqué aux étudiants à l'issue du semestre 1.

D – MODALITES DE VALIDATION

Article 19 : Validation en première session

Pour valider le PASS en première session et bénéficier de 60 crédits (ECTS), l'étudiant doit :

- obtenir une moyenne à l'année supérieure ou égale à 9,2 sur 20.
- avoir participé au test de niveau de l'enseignement d'Anglais.

La compensation s'effectue :

- entre les modules d'une même UE,
- entre les UE d'un même semestre,
- entre les deux semestres d'une même année,

Les décisions du jury prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont souveraines et sans appel.

Article 20 : Accès aux épreuves d'admission aux études de santé

Tout étudiant étant inscrit dans une ou plusieurs filières de santé et ayant validé son année **en première session** est autorisé à poursuivre la procédure d'entrée dans les études de santé et il est automatiquement classé dans les filières choisies.

La validation du PASS en première session n'est que la première étape, **nécessaire** mais **pas suffisante**, de la procédure d'entrée dans les études de santé.

Les modalités d'accès aux études de santé sont décrites dans un règlement spécifique.

Article 21 : Seconde session

Un dispositif de seconde session est proposé aux étudiants n'ayant pas validé la première session. Ces étudiants ne peuvent pas se présenter aux épreuves d'admission leur permettant d'accéder aux études de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie et de sciences infirmières.

Les étudiants concernés sont ceux qui ont une moyenne à l'année inférieure à 9,2.

Pour le ou les semestres où l'étudiant apparaît ajourné, il doit présenter la ou les UE non validées (<10).

Chaque épreuve d'UE (hors UE disciplinaire) concerne l'ensemble du programme de cette UE (quelle que soit la note obtenue aux différents modules qui la compose).

En ce qui concerne les UE de filière, l'étudiant choisit une seule filière parmi celles présentées en première session.

Pour les UE disciplinaires se référer au tableau 4

Pour obtenir 60 crédits (ECTS) en seconde session, l'étudiant doit avoir :

- une note à l'année supérieure ou égale à 10 sur 20.
- participé au test de niveau de l'enseignement d'Anglais.

Tout étudiant ayant échoué en seconde session du PASS devra se réorienter (se référer aux procédures de réorientation et notamment au calendrier de Parcoursup).

Article 22 : Modalités d'accès aux licences proposées par l'Université de Limoges

1. Accès dans la discipline de son UE disciplinaire

Tout étudiant ayant validé les 60 ECTS du PASS et ne pouvant pas accéder aux études de santé peut intégrer une deuxième année de licence correspondant à son UE disciplinaire si la note obtenue à cette UE est supérieure ou égale à la note seuil fixée par la formation visée et dans la limite de la capacité d'accueil de cette formation.

Cette note seuil, déterminée par les composantes responsables des UE disciplinaires pour accéder en deuxième année des licences associées au PASS, est fixée à :

- 10/20 pour les UE disciplinaires de Droit, Eco-gestion, AES, Sociologie et Sciences de l'éducation.

- 8/20 pour les UE disciplinaires de Sciences pour la santé, Sciences de la vie, Chimie & Physique-Chimie, Physique & Génie civil, Informatique et Mathématiques.

Si la note seuil n'est pas obtenue lors des examens de première session, l'étudiant devra passer une épreuve de rattrapage dont les conditions sont fixées par la composante responsable de la licence concernée.

2. Accès dans la licence de son choix

Tout étudiant ayant validé les 60 ECTS du PASS et ne pouvant pas accéder aux études de santé peut demander à intégrer une deuxième année de licence de son choix. Il lui faudra satisfaire aux exigences des formations visées en s'adressant directement aux composantes concernées.

E- Modalités d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et sciences infirmières

Les modalités d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et sciences infirmières sont décrites dans le règlement spécifique afférent.

SOU MIS AUX DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS DE GESTION DES FACULTÉS DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE SIEGEANT RESPECTIVEMENT LES : 13 mai 2024 et 27 mai 2024
APPROUVÉ LES : 13 mai 2024 et 27 mai 2024

Tableau 1 : Enseignements et MCC du semestre 1

SEMESTRE 1															
UE	Modules	Intitulé Module	Responsable	Heures	CM	TD		Coef	ECTS	Session 1			Session 2		
						Présentiel	E Learning			Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
UE 1 santé	M1	Chimie – Biochimie	Pr Liagre & Pr Sturtz	37	31	3	3	4	20	2	QCM	45 min	3	QCM ou QCU	2 heures
	M2	La cellule et les tissus	Pr Yardin	26	26	0	0			1.5	QCM	45 min			
	M3	Biophysique & Mathématiques	Pr Duroux & Pr Monteil	37	25	4	4			2	QCM	1h30			
	M4	Sciences humaines et sociales	Pr Saint-Marcoux & Pr Vergnenègre	25	25	0	0			1.5	QCM	30 min			
	M5	Anatomie	Pr Durand Fontanier	36	36	0	0			2	QCM	1h			
UE SC Fond	-	-	Pr Duroux & Pr Monteil	56	50	3	3	1,5	5	-	QCM	1h45	1	QCM ou QCU	1 heure
UE disciplinaire	-	Détails ci-dessous		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anglais	-	Anglais (E learning)	K. Vercellin	10	10	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				223	203	10	10	-	25		-	-	-	-	-

Sciences Fondamentales	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
						Épreuve	Durée	Épreuve	Durée
Biochimie	Pr Liagre	8	8	0	5	QCM	1h45	QCM ou QCU	1h
Embryologie	Pr Yardin	14	14	0					
Radioactivité	Pr Monteil	14	12	0					
Statistiques	Pr Preux	22	16	6					
TOTAL		56	50	6					

Tableau 2 : Enseignements et MCC du semestre 2

SEMESTRE 2															
UE	Modules	Intitulé Module	Responsable	Heures	CM	TD		Coef	ECTS	Session 1			Session 2		
						Présentiel	E Learning			Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
UE 2 santé	M6	Le médicament	Pr Viana & Pr Marquet	36	34	1	1	4	15	1	QCM	1h	4	QCM ou QCU	2 heures
	M7	Biochimie - Génétique	Pr Sturtz & Pr Liagre	46	38	4	4			1	QCM	1h			
	M8	La cellule et les tissus	Pr Yardin	38	38	0	0			1	QCM	1h			
	M9	Biophysique	Pr Duroux & Pr Monteil	40	32	4	4			1	QCM	1h30			
UE Filière santé	-	Détails ci-dessous		50	-	-	-	2	10	-	QCM	-	2	QCM ou QCU	-
UE disciplinaire	-	Détails ci-dessous		-	-	-	-	1	10	-	-	-	1	-	-
Anglais*	-	Anglais (E learning)	K. Vercellin	10	10	0	0	-	-	.*	QCM	30 min	-	QCM	15 min
			Total	220	152	9	9	-	35		-	-	-	-	-

* : validation par la participation à l'examen

Tableau 3 : Enseignements et MCC des UE filière de santé

UE	Intitulé Module	Responsable	Heures	CM	TD	Coef.	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Médecine	Anatomie tête et cou	Pr Durand Fontanier & Pr Bourthoumieu	14	14	0	2	10	1	QCM	30 min	2	QCM ou QCU	30 min
	Anatomie Petit bassin		14	14	0			1	QCM	30 min			
	Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur		19	19	0			1	QCM	30 min			
		<i>Total</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	-	-	-	-	-	-
Maïeutique	Anatomie Petit bassin	Mme Baraille & Pr Yardin	14	14	0	2	10	1	QCM	30 min	2	QCM ou QCU	30 min
	Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur		19	19	0			1	QCM	30 min			
	Unité foeto-placentaire		14	14	0			1	QCM	30 min			
		<i>Total</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	-	-	-	-	-	-
Pharmacie	Bases chimiques du médicament	Pr Viana & Pr Fagnère	30	24	6	2	10	-	QCM	1h	2	QCM ou QCU	30 min
	Médicaments & autres produits de santé		20	18	2			-	-	-			
		<i>Total</i>	<i>50</i>	<i>42</i>	<i>8</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	-	-	-	-	-	-
Odontologie	Anatomie tête et cou	Pr Brie	14	14	0	2	10	1	QCM	30 min	2	QCM ou QCU	30 min
	Morphogenèse crânio-faciale		14	14	0			2	QCM	1h			
	Biomatériaux		20	20	0			-	-	-			
		<i>Total</i>	<i>48</i>	<i>48</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	-	-	-	-	-	-
Kinésithérapie	Anatomie tête et cou	Pr Daviet	14	14	0	2	10	1	QCM	30 min	2	QCM ou QCU	30 min
	Anatomie Petit bassin		14	14	0			1	QCM	30 min			
	Enseignement aux métiers de la rééducation		20	20	0			1	QCM	30 min			
		<i>Total</i>	<i>48</i>	<i>48</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	-	-	-	-	-	-
Sciences Infirmières	Raisonnement clinique infirmier	Mme Girard	20	6	14	2	10	1	devoir à rendre	-	2	devoir à rendre	-
	Projet de soins		5	1,5	3,5			1	-				
	Législation et déontologie		25	12	13			1	QCM	30 min			
		<i>Total</i>	<i>50</i>	<i>19,5</i>	<i>30,5</i>								

Tableau 4 : Enseignements et MCC des UE disciplinaires

UE	Intitulé Module	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Droit	Droit Constitutionnel	Droit constitutionnel 1	C. Chassagne	25	25	0	5	1	écrit	3h	1	écrit	3h
		Droit constitutionnel 2		25	25	0		1	écrit	3h			
	Droit Civil	Droit civil 1	C. Benos	25	25	0	5	1	écrit	3h	1	écrit	3h
		Droit civil 2	N. Mounir	25	25	0		1	écrit	3h			
TOTAL :				100	100	0	10						

UE	Intitulé Module	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Éco / Gestion	Micro-économie	Microéconomie 1	C. Mounet	25	25	0	5	1	écrit	2h	1	écrit	2h
		Microéconomie 2	C. Mounet	25	25	0		1	écrit	2h			
	Macro-économie	Macroéconomie 1	H. Ilmane	25	25	0	5	1	écrit	2h	1	écrit	2h
		Macroéconomie 2		25	25	0		1	écrit	2h			
TOTAL :				100	100	0	10						

UE	Intitulé Module	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
AES	Analyse économique	Macroéconomie (S1)	H. Ilmane	25	25	0	5	1	écrit	2h	1	écrit	2h
		Microéconomie (S2)	P. Heniau-Torre	25	25	0		1	écrit	2h			
	Droit	Droit constitutionnel (S1)	A. Faderne	25	25	0	5	1	écrit	3h	1	écrit	3h
		Droit civil (S2)	N. Mounir	25	25	0		1	écrit	3h			
TOTAL :				100	100	0	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
SPS	Semestre 1	Santé Publique	J. Magne	31	31	0	5	4	écrit	1h	4	écrit	30 min
	Semestre 2	Physiologie	A. Desmoulière	32	32	0	5	3	écrit	1h	3	écrit	1h
TOTAL :				63	63	0	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
SVT	Semestre 1	Intro à la Biodiversité PASS	A. Germot	27	24	3	5	1	écrit	1h	1	écrit	1h
	Semestre 2	Géosciences 1 PASS	E. Joussein	27	24	3	5	1	écrit	1h			
TOTAL :				54	48	6	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Physique- Chimie & Chimie	Semestre 1	Physique 1 PASS (électricité)	F. Cosset	27	9	18	5	1	écrit	1h30	1	écrit	45 mn
	Semestre 2	Complément chimie	N. Villandier	27	17	10	5	1	écrit	1h30	1	écrit	45 mn
TOTAL :				54	26	28	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Physique & Génie Civil	Semestre 1	Physique 1 PASS (électricité)	F. Cosset	27	9	18	5	1	écrit	1h30	1	écrit	45 mn
	Semestre 2	Physique 2 PASS (optique)	R. Jamier	27	9	18	5	1	écrit	1h30	1	écrit	45 mn
TOTAL :				54	18	36	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Maths	Semestre 1	Logique PASS	P. Sénéchaud	18	6	12	4	1	écrit	1h30	1	écrit	1h30
	Semestre 2	Analyse PASS	P. Sénéchaud	36	12	24	6	2	écrit	1h30			
TOTAL :				54	18	36	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Informatique	Semestre 1	Informatique 1 PASS	O. Blazy	27	16,5	10,5	5	1	écrit	1h30	1	écrit	1h30
	Semestre 2	Informatique 2 PASS	K. Tamine	27	16,5	10,5	5	1	écrit	1h30			
TOTAL :				54	33	21	10						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Sociologie	Semestre 1	Initiation à la sociologie	A. Pégourdie	24	24	0	2	1	écrit	1h30	1	2h	2h
		Sociologie du travail	V. Duguet	24	24		3	1	contrôle continu		1	écrit	2h
	TOTAL :			48	24	24	5						
	Semestre 2	Statistiques pour les sciences sociales	C. Gaubert	24	12	12	3	1	écrit	2h	1	écrit	2h
		Sociologie de l'immigration	O. Masclat	24	24	0	2	1	écrit	2h	1	écrit	2h
	TOTAL :			48	36	12	5						

UE	Semestre	Enseignements	Responsable	Heures	CM	TD	ECTS	Session 1			Session 2		
								Coef	Épreuve	Durée	Coef	Épreuve	Durée
Sciences de l'éducation	Semestre 1	Éducation à la santé	D. Authier	35	30	5	3	2	Dossier Projet		2	Dossier Projet	
		Vulnérabilité des parcours et parcours de vulnérabilités	A. Agraz	15	10	5	2	1	écrit	1h	1	écrit	1h
	TOTAL :			50	40	10	5						
	Semestre 2	Prévention des conduites addictives	D. Authier	35	30	5	3	2	écrit	2h	2	écrit	2h
Démarches et dynamiques inclusives		M. Lemoine	15	10	5	2	1	écrit	1h	1	écrit	1h	
TOTAL :			50	40	10	5							